



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°8 :

DECISION DE LA COLLECTIVITE SUR LA
PRESCRIPTION QUADRIENNALE DE
CRÉANCES ISSUES DE MARCHÉS
PUBLICS

Séance ordinaire du 6 Juillet 2021

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 6 juillet 2021

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 29

Absent : 0

Excusés : 6

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Guillaume ALEXANDRE, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Claire LAYAN, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Michel MENJUCQ (à Françoise COSSECQ), Nathalie SOARES (à Philippe FARGEON), Sandrine JOVENE (à Alain MARC), Daniel BALLA (à Alain GERARD), Benjamin DUGERS (à Bruno QUERE), Violette LABARCHEDE (à Armelle BARTHELEMY)

Absent :

Secrétaire : Bérengère DUPIN

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2021

DOSSIER N°8 : DECISION DE LA COLLECTIVITE SUR LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE DE CRÉANCES ISSUES DE MARCHÉS PUBLICS

RAPPORTEUR : Jean-Georges MICOL

Dans le cadre de certains marchés, des retenues de garantie avaient été prélevées.

La retenue de garantie est une somme d'un montant maximum de 5%, prélevée par fraction sur les acomptes versés au titulaire d'un marché, destinée à couvrir les éventuelles réserves formulées lors de l'admission ou de la réception des fournitures, services ou travaux, ainsi que celles pouvant surgir durant la période de garantie.

Certaines de ces retenues de garantie n'ont jamais été restituées aux entreprises et sont aujourd'hui atteintes par la prescription quadriennale.

En effet, conformément aux dispositions de l'article 1er de la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968, relative à la prescription de créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics : « toutes les créances qui n'ont pas été payées dans un délai de 4 ans à partir du 1er jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis » sont prescrites.

Aussi, pour ne pas pénaliser les entreprises toujours en activité, il s'agit ici de lever, à titre exceptionnel la prescription quadriennale frappant les RG 5 % détenues par le comptable public et demande au comptable le reversement en dépit de l'absence de certaines pièces justificatives pour les établissements encore actifs à ce jour.

Il convient également de valider la prescription pour les entreprises qui ont cessé leur activité.

Ainsi,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

VU le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
35 voix POUR,

Article 1 : Valide la levée de prescription et De restituer la retenue de garantie pour les créances listées ci-dessous :

Tiers	Montant	Référence travaux	Date de l'écriture
AQUITAINE TECHNIQUE 3S	187,82	MAPA 11-040 LOT 21 Stade J. Jaurès	06/03/13
AQUITAINE TECHNIQUE 3S	281,73	MAPA 11-040 LOT 21 Stade J. Jaurès	28/03/13
CARDOIT	312,78	MAPA 11/010 LOT6	12/12/12
CARDOIT	867,23	MAPA 11/010 LOT6	23/01/13
CARDOIT	1 377,87	MAPA 11/010 LOT5	25/02/13
CARDOIT	619,01	MAPA 11-040	24/09/13
CARDOIT	705,81	MAPA 11/040 LOT 3 Stade J. Jaurès	28/03/13
CARDOIT	185,62	MAPA 11/040 LOT 10	11/12/12
CARDOIT	715,24	MAPA 11/040 LOT 10	08/02/13

CARDOIT	1 120,56	MAPA 11/040 LOT 10	04/09/13
CARDOIT	743,00	MAPA 11/010 LOT 5	19/11/12
MDM MENUISERIES	862,31	MAPA 13-017 réhabilitation tribunes	28/07/14
PLAFONDECOR	317,66		18/06/13
PLAFONDECOR	207,10	MAPA 11-040 Stade Jean Jaures	19/03/15
SORA GARNIER	154,09	Lot 7 MAPA 11/010 Espace Formige	28/11/12
SORA GARNIER	405,30	Lot 7 MAPA 11/010 Espace Formige	17/04/13
SORA GARNIER	969,60	Lot 7 MAPA 11/010 Espace Formige	17/04/13
SORA GARNIER	31,66	Lot 7 MAPA 11/010 Espace Formige	17/04/13
SORA GARNIER	70,81	Lot 7 MAPA 11/010 Espace Formige	17/04/13
STEIB	41,97	MAPA 11-010 Bac acier étanchéité	27/05/14
TOTAL	10 177,17		

Article 2 : Valide la prescription pour les créances listées ci-après :

Tiers	Montant	Référence travaux	Date de l'écriture
AQUIBOIS	2 325,95	REHABILITATION DES TRIBUNES	11/04/14
AQUIBOIS	626,42	REHABILITATION DES TRIBUNES	05/05/14
AQUIBOIS	129,60	REHABILITATION DES TRIBUNES	25/03/15
KOC	4 355,66	MAPA 09/030 - Chenille Verte	29/10/09
KOC	5 894,57	MAPA 09/030 - Chenille Verte	07/12/09
MPK	468,14	DEM JAURES/LOT10//RG	09/03/07
MPK	2 494,74	JEAN JAURES DEM LOT 1	09/03/07
033021	5,00	TIERS REPRISE - RG MARCHE ERMITAGE LOT 9 METAL	09/03/07
TOTAL	16 300.08		

Article 3 : Constate la conservation des créances pour lesquelles de remboursement est impossible (cessation d'activité)...

Tiers	Montant	Référence travaux	Date de l'écriture
AQUIBOIS	1 729,26	Charpente habillage gradins bois - couvertures -étanchéité	29/03/18
AQUIBOIS	2 872,70	Charpente habillage gradins bois - couvertures -étanchéité	20/06/18
AQUIBOIS	6 333,96	Charpente habillage gradins bois - couvertures -étanchéité	09/03/18
TOTAL	10 935.92		

Article 4 : Emet les titres de recettes au compte 7718 « Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion » pour les prescriptions qui sont validées ou qui ne peuvent être remboursées à hauteur de 27 236.00 €.

Fait et délibéré le 6 Juillet 2021

LE MAIRE,



Patrick BOBET

